

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze du mois de mai, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 04 mai 2018

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Christian FOURNAGE, Elie SMITH, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Dominique DUCLOS, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN.

Absents excusés : Christelle LE TALLEC
Béatrice NOUVEAU
Céline VERGEOT
Vanessa SZUBA
Guillaume GARDON (Pouvoir V. RUFIN)
Jean-Paul GUILLON
Nathalie LAMERE-CRAPART (Pouvoir C. FOURNAGE)

Secrétaire de séance : Charles HUYART

La séance est ouverte à 20H05.

Décision concernant le local situé 26, Grande Rue

Lors de la dernière réunion du 13 avril, Madame le Maire avait soumis aux membres du Conseil Municipal la demande des infirmières et de la sage-femme de leur mettre à disposition un local. Deux possibilités avaient été évoquées (Longs Prés / 26 Grande Rue).

Le Conseil Municipal avait choisi de les orienter sur les Longs Prés (locaux plus accessibles pour le stationnement, et nécessitant moins de travaux).

Depuis cette réunion, les infirmières et la sage-femme ont visité les locaux des Longs Prés.

Ces locaux ne sont pas adaptés à leurs professions. La demande d'occuper le local du 26 grande rue est donc renouvelée.

Les conseillers municipaux posent plusieurs questions concernant les travaux à engager dans les deux locaux potentiels.

Les locaux des Longs Prés sont trop excentrés.

Le local du 26 Grande Rue semble plus adapté pour les infirmières et la sage-femme, du fait de sa proximité avec la gare ainsi que sa proximité avec la pharmacie et la kinésithérapeute.

Le stationnement Grande Rue semble facilité par sa proximité avec la Place du Marché.

Pierre CARQUIN intervient pour le Club « Rencontres et Amitiés » qui avait son siège dans le local 26, Grande Rue et qui rejoindra le foyer rural. Sa Présidente déplore le même problème : l'éloignement du centre bourg.

Dominique DUCLOS s'inquiète de l'investissement nécessaire à l'installation des personnels de santé et de leur engagement dans la durée de rester à NOGENT L ARTAUD.

Véronique RUFIN précise que les baux pour les personnels de santé sont beaucoup plus longs que pour des particuliers.

Les membres du Conseil Municipal souhaiteraient qu'un local soit également prévu pour l'arrivée d'un médecin.

Gilles BOUVRY informe que le local fait 70 m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'aménagement des locaux situés au 26, Grande Rue pour y affecter les personnels de santé, par 11 voix pour et 3 abstentions (G. BOUVRY - N. CALLOT – MC MICHEL).

Approbation des comptes rendus du 13/04/2018 et du 27/04/2018

Compte rendu du 13/04/2018 : Pierre CARQUIN souhaite ne pas prendre part au vote.

Le compte rendu est adopté par 12 voix pour et 1 abstention (S. HENNEQUIN).

Compte rendu du 27/04/2018 : Pierre CARQUIN ne prend pas part au vote.

Pierre CARQUIN précise qu'il n'était pas « absent excusé » mais « absent ».

Le compte rendu est adopté par 12 voix pour et 1 abstention (C. FOURNAGE).

Construction d'un groupe scolaire : Choix d'un architecte (procédure de jury de concours de maîtrise d'œuvre) – Validation du choix de la CAO

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 mai à 14h00 pour valider le choix du jury de concours de maîtrise d'œuvre qui s'est réuni le 13 avril dernier concernant les 3 projets présentés.

Madame le Maire donne des explications aux membres du Conseil Municipal concernant la procédure. Le maître d'œuvre retenu est « 3a2u ».

Pierre CARQUIN se pose des questions concernant la desserte en car scolaire de l'école.

Cette desserte se fera Place de l'Optique.

Seulement une quinzaine d'enfants sont concernés par ce transport scolaire sur un effectif d'environ 220 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (S. HENNEQUIN), accepte de valider le choix du jury de concours ainsi que de la CAO, et donc de retenir « 3a2u » comme maître d'œuvre du projet de construction d'un groupe scolaire.

Apprenti : Demande de dérogation pour l'utilisation de machines dangereuses

Le Conseil Municipal a décidé d'embaucher un apprenti pour les services techniques.

Cet agent a moins de 18 ans.

Le Conseil Municipal a la possibilité de faire une demande de dérogation, pour que l'apprenti puisse se servir des machines dangereuses à moteur (tondeuses, débroussailleuses ect...) sous la surveillance de l'équipe encadrante.

Références : Décret N°2016-1070 du 3 août 2016.

Sous réserve des obligations de protection et d'encadrement du personnel, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN) accepte la demande de dérogation.

C4 : Groupement de commande « qualité de l'air »

La Communauté de Communes de CHARLY-SUR-MARNE propose aux Communes de grouper les commandes, concernant une nouvelle obligation des Communes.

Madame le Maire fait savoir que lors de la dernière réunion de conseil communautaire qui s'est tenue le 29 mars 2018 que Monsieur Fourré a informé les élus que la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants :

- *les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies...) ;*
- *les centres de loisirs ;*
- *les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées...).*

Le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 a fixé les échéances suivantes : 1er janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré et 1er janvier 2023 pour les autres établissements.

Le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans ces établissements, comporte

- *une évaluation des moyens d'aération qui peut être effectuée par les services techniques de l'établissement ;*
- *d'une campagne de mesures de polluants*

Monsieur Fourré a proposé que la Communauté de Communes lance un marché en groupement de commandes afin que les communes concernées puissent se conformer à la réglementation dans le cadre d'une mutualisation tout comme la Communauté de Communes avec ses crèches.

Une participation financière de 50 € est demandée à chaque membre du groupement pour les frais administratifs. Chaque membre du groupement réglera directement sa facture au prestataire retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de participer au marché en groupement de commandes dont la Communauté de Communes du Canton de Charly sera coordinatrice pour réaliser le contrôle de la qualité de l'air dans les crèches, écoles maternelles et élémentaires.

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour réaliser le contrôle de la qualité de l'air dans les crèches, écoles maternelles et élémentaires.

- ACCEPTE de régler 50 € à la Communauté de Communes pour participation aux frais administratifs

- AUTORISE Madame le Maire à établir le ou les mandats pour régler directement le prestataire retenu

POUR INFORMATION : Le coût d'étude sur la qualité de l'air pour une école a été estimé entre 2.600 et 3.500 € par l'ADEME.

SIVU de la Picoterie : Demandes d'adhésions de deux Communes

Les Communes de LUCY-LE-BOCAGE et BEZU-SAINT-GERMAIN veulent adhérer au SIVU de la Picoterie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces deux demandes d'adhésion.

Commune de CHARLY-SUR-MARNE : Participation aux frais de scolarité

La Commune de CHARLY-SUR-MARNE nous a adressé un courrier pour demander une participation financière concernant un enfant de NOGENT-L'ARTAUD scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Le montant de la participation demandée s'élève à 782,74 €.

Le Conseil Municipal doit délibérer concernant cette participation.

Les coûts semblent élevés. Les membres du Conseil Municipal demandent un détail des frais de fonctionnement avant de se prononcer.

La question est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal. Un détail sera demandé à la Commune de CHARLY-SUR-MARNE.

USEDA : Extension éclairage public

Lors du Conseil Municipal du 13 février 2017, la Commune de NOGENT L ARTAUD avait décidé de valider la mise en place de 4 points d'éclairage public : Ruelle de la Chenée, Hameau de la Férotterie, Résidence Les Marronniers, pour un montant de 13.979,68 € HT.

Aucune participation de l'USEDA n'était prévue pour ces travaux.

L'enfouissement des lignes téléphoniques étaient prévues dans l'estimation.

Depuis, un nouveau devis nous a été transmis, sans l'enfouissement des lignes téléphoniques, et avec un point d'éclairage supplémentaire Ruelle de la Chenée.

Cette estimation s'élève à 12.040,01 € HT

Participation de l'USEDA : 2.900,22 € HT

Contribution de la Commune : 9.139,79 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération N°17/08, votée le 13 février 2017, et de la remplacer par la proposition ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'annuler la délibération N°17/08 et de la remplacer par cette nouvelle proposition.

Pierre CARQUIN signale que l'armoire installée par l'USEDA Rue Ernest Vallée (concernant les travaux de fibre optique) est mal positionnée sur la voirie : elle gêne la circulation piétonne.

City stade : Demande de subvention au titre du CDDL

Le projet du city stade est en cours. Il sera installé à proximité du pump-track (Parking Poids Lourds des Sablons).

Pierre CARQUIN évoque les problèmes de stationnement aux abords du Stade.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au titre du CDDL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de lancer une demande de subvention au titre du CDDL, concernant le city-stade.

Pump track – City stade : Demande de subvention au CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)

Concernant le pump-track, une demande de subvention avait été demandée au titre du CDDL. Des crédits supplémentaires peuvent nous être alloués auprès du Centre National pour le Développement du Sport.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès du CNDS, concernant l'ensemble sportif du city-stade et du pump-track.

Vote des DIA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite ne pas exercer son droit de préemption urbain, concernant les parcelles suivantes :

16, les Marronniers	AC 132	297 m2
Faubourg d'en haut	AB 245	419 m2
66, rue Ernest Vallée	AA 9	1005 m2

Informations diverses

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a reçu de Maître SOUCHON, liquidateur judiciaire chargé de la Société ARM, une proposition de reprise.

En vertu des dispositions de la loi du 2 août 2005 et du décret N° 2007-1827 du 26 décembre 2007, les Communes disposent d'un droit de préemption sur tout fonds artisanal, fonds de commerce ou bail commercial situé dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. La Commune n'est pas concernée par ce périmètre de sauvegarde. Elle ne peut donc pas préempter.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres s'est réunie cet après-midi pour l'ouverture des plis concernant le marché archéologie. Trois offres ont été ouvertes. Une deuxième réunion de la CAO aura lieu pour choisir le lauréat. Les travaux devraient débuter en septembre.

Trois jeunes femmes se sont présentées en Mairie. Elles ont un projet de création d'une « Maison d'Accueil Maternelle ». M. BOUVRY leur a fait visiter les locaux des Longs Prés.

Nous avons reçu un courrier de l'USA Football Club qui remercie la Commune pour la subvention accordée.

Pierre CARQUIN quitte la séance à 22h15.

Les trois projets de construction d'un groupe scolaire, soumis au jury de concours, sont présentés aux membres du Conseil Municipal. (1 retenu / 2 non retenus).

La séance est levée à 22 h 20.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.